
ICANN83 | Forum de politiques – Discussion du GAC sur le WHOIS et les questions relatives aux données d'enregistrement et réunion avec l'ASO
Mercredi 11 juin 2025 – 10h45 à 12h15 CEST

NICOLAS CABALLERO

Bonjour à tous. S'il vous plaît, veuillez prendre place. Nous allons commencer d'ici très peu.

JULIA CHARVOLEN

Bonjour et bienvenue à cette réunion du GAC sur le WHOIS et les politiques de protection des données ce mercredi 11 juin à 10 h 45 UTC. Veuillez noter que cette session est enregistrée et qu'elle est régie par les normes de comportement attendues de l'ICANN et par la politique anti-harcèlement de la communauté de l'ICANN.

Les questions commentaires seront lues à haute voix uniquement s'ils sont présentés selon le format approprié et soumis dans le chat de Zoom. L'interprétation de session sera dans les six langues de l'ONU plus portugais. Si vous souhaitez parler, veuillez lever la main sur Zoom lorsqu'on vous invitera à parler. Les participants virtuels pourront activer leur micro, parler clairement à un rythme raisonnable pour permettre une interprétation précise de vos propos.

Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.

NICOLAS CABALLERO

Merci beaucoup Julia. J'espère que vous avez bien profité de la pause-café. Cette session va durer jusqu'à 11 h 30, heure locale, c'est à dire 45 minutes. Et, pour cela, j'ai le plaisir de vous présenter mon cher ami Gabriel Andrews qui est coprésident du groupe de travail sur la sécurité publique PSWG. Le représentant des États-Unis David Bedard. Et, j'espère bien avoir prononcé votre nom. Du Canada, nous avons Laureen Kapin du Canada, qui est aussi membre du PSWG en représentation des États-Unis.

Et, Melina Stroungi de la Commission européenne qui, si j'ai bien compris, va se joindre à nous en ligne. Nous avons un invité, Sébastien Ducos, président du Comité permanent de la GNSO sur le RDRS et également le président de la GNSO également. C'est toujours un grand plaisir de vous avoir ici. Comme vous le savez, c'est une session assez courte, 45 minutes et nous avons commencé un peu en retard. Donc, sans plus attendre, je vais donner la parole à Gabriel.

GABRIEL ANDREWS

Je pense que c'est Laureen qui va commencer.

LAUREEN KAPIN

Bonjour à tous. Je suis Laureen Kapin et je travaille dans la protection des consommateurs au gouvernement des États-Unis. Je travaille au PSWG. Je regrette de ne pas pouvoir être parmi vous en présentiel, mais je vais suivre les discussions en ligne.

Je sais qu'il y a des nouveaux membres du GAC dans la salle et peut être que cette diapo va les aider à rafraîchir certaines informations concernant les données d'enregistrement, l'enregistrement de domaine... les données d'enregistrement de nom de domaine et les problèmes associés. Alors, la question que nous nous posons ici, c'est pourquoi ces questions sont importantes?

Pourquoi est-ce que les données d'enregistrement des noms de domaine sont importantes? Nous avons une longue histoire de discussion sur l'importance de ces questions. Et, les données d'enregistrement de nom de domaine nous permettent de savoir qui est la personne ou l'entité qui a enregistré le nom de domaine. Il s'agit d'un outil très important. En 2007, le GAC a établi des principes concernant ce que l'on appelait à l'époque les services WHOIS. Cet avis a été rappelé dix années plus tard dans le communiqué du GAC d'Abu Dhabi. Dans la mesure où il s'agit d'une question liée à l'intérêt public, étant donné que les forces de l'ordre utilisent ces données pour mener des investigations et combattre contre l'utilisation malveillante du DNS.

Pour replacer cela dans notre vie réelle, par exemple, si mon agence apprend qu'il y a des acteurs malveillants qui utilisent un nom de domaine qui se fait passer pour notre nom de domaine, nous voulons savoir qui est WHOIS en anglais, qui se trouve donc derrière ce nom de domaine. C'est pour cela que nous allons consulter les données d'enregistrement de nom de domaine dans le cadre de nos investigations et parfois les forces de l'ordre veulent savoir qui se trouve derrière un nom de domaine pour savoir si ce

nom de domaine a été utilisé, par exemple piraté par un tiers. Et c'est pour cela que ces données sont importantes. Or, il ne s'agit pas uniquement des forces de l'ordre qui s'intéressent à ces données. Il y a d'autres organisations, par exemple, qui s'intéressent à faire en sorte que leur nom de domaine ne soit pas utilisé à mauvais escient par des acteurs malveillants. Ce sont des agences qui s'occupent de la lutte contre la fraude, par exemple.

Cela concerne également l'utilisation à mauvais escient de la propriété intellectuelle. Nous avons des unités constitutives à l'ICANN qui s'intéressent beaucoup à ce travail. Et finalement, mais ce n'est pas le moins important. Bien entendu, on veut savoir qui se trouve derrière un nom de domaine pour savoir avec qui on a affaire.

Par exemple, si nous sommes en train d'acheter un bien pour savoir si ce nom de domaine enregistré correspond à une personne qui est associée à des comportements malveillants en ligne. Et, donc, ces informations nous permettent de connaître tous ces éléments. Et, cela même en tant que consommateur. Il y a des données, des lois concernant la protection de données qui ont changé et certaines informations contenues dans le WHOIS ne sont plus disponibles publiquement.

Il s'agit donc d'un événement important. Lorsqu'on parle de cette question, il est important toujours de considérer ce compromis entre l'accès à l'accès légitime à ces informations versus le besoin de protéger les informations à caractère personnel des individus

qui sont protégés par des lois pertinentes, et notamment le RGPD. Le règlement sur la protection des données de l'Union européenne. Lorsqu'il y a des changements de politiques concernant les données de WHOIS, cela a donné lieu à beaucoup de discussions au sein de l'ICANN.

Le GAC met l'accent sur le fait que même si ces changements protègent les données d'enregistrement des individus. Il devrait y avoir des efforts qui permettent d'accéder à certaines informations de manière légitime pour protéger les consommateurs et pour permettre l'activité des forces de l'ordre. Et cela pour assurer la stabilité et la sécurité du DNS. Il s'agit d'un accès à ces informations de manière légitime et donc ce type d'accès c'est sur quoi on travaille actuellement. On me demande de ralentir. Apparemment, je parle trop vite. Je m'excuse auprès des interprètes.

Maintenant, je vais vous donner un petit peu une idée des délais dans lesquels nous encadrons notre travail. Ce qui est important pour vous de savoir, c'est que tout ce qui est en vert sur la diapo correspond aux activités qui ont été achevées et en rouge se trouvent les activités qui sont en cours. Essayons de voir quelles sont ces activités en cours.

Vous allez voir donc qu'en 2018, nous avons lancé un certain nombre d'activités et c'est le moment où le RGPD est entré en vigueur. Plusieurs étapes se sont suivies au niveau de la mise en œuvre afin de pouvoir prendre en considération ce compromis dont je vous parlais pour pouvoir accès et divulguer des données

d'enregistrement. Je suis ravi de vous dire que la première étape de ces efforts a été achevée. Et que nous avons entamé l'étape 2a! Nous nous retrouvons maintenant à EPDP, c'est à dire un processus accéléré d'élaboration de politiques. Et je dis accéléré entre guillemets, parce que les choses avancent un peu lentement.

Et, cela nous amène à 2025. Où l'on retrouve le service de demande d'accès aux données d'enregistrement. Le PDP a donné lieu à deux recommandations qui sont compliquées et chères à mettre en place. C'est pour cela qu'un programme pilote a été mis en place pour permettre un accès global à ces informations. Ce système a été développé dans une période de plusieurs mois et il est en place depuis à peu près deux ans. Des fonctionnalités vont être ajoutées à ce système, mais il y a encore un problème qui est qui fait l'objet de discussions, à savoir le délai de réponse à des requêtes urgentes.

Un autre élément important, c'est l'exactitude de ces données d'enregistrement, car l'importance de l'accès... l'accès est important, mais il est aussi important que ces informations soient exactes et vous en entendrez parler davantage plus tard. Il y a eu une équipe de cadrage qui s'est penchée sur l'exactitude, mais le travail de cette équipe a été mis en pause.

Un autre élément qui fait encore l'objet de discussions, ce sont les services d'anonymisation et d'enregistrement fiduciaire qui font appel à des tiers pour enregistrer des noms de domaine. Les discussions par rapport à cette question sont toujours en cours.

Donc, voilà, une introduction par rapport à ce dossier, à cette question pourquoi c'est important et qu'est-ce que nous faisons par rapport à cela? Et maintenant, je vais passer la parole à mon collègue qui va rentrer plus dans le détail et notamment dans le détail des requêtes urgentes. C'est ma collègue Mélina.

MELINA STROUNGI

Merci. Oui, c'est bien moi. Merci Laureen. J'espère que vous m'entendez, que vous me voyez bien. Alors les requêtes urgentes, c'est une priorité du GAC. Comme vous le savez, c'est un point qui est traité depuis un certain temps, mais il y a déjà eu des progrès depuis la dernière réunion de l'ICANN, notamment avec le début des travaux de l'IRT – l'équipe de révision de la mise en œuvre. Mais avant de vous faire un point de situation, quelques rappels. Les requêtes urgentes font partie de la recommandation politique de phase 1 adoptée par le CA dans le cadre de l'EPDP. Il s'agissait notamment d'un consensus lié aux données d'enregistrement qui a été publié sans la section sur les requêtes urgentes ou sur le calendrier. Alors que sont ces requêtes urgentes?

Ce sont des demandes de divulgation pour des données non publiques et pour des questions qui peuvent poser un risque d'exploitation d'enfants, de préjudice corporel, de danger pour les infrastructures critiques ou de menaces sur la vie. Cela n'était pas inclus dans la recommandation, car il n'y avait pas de consensus sur le calendrier. Le GAC estimait que 24 h étaient nécessaires pour répondre aux requêtes urgentes, alors que les parties

contractantes estimaient qu'il fallait étendre cela à deux jours ouvrables plus une journée pour les requêtes complexes.

Donc, cet élément n'a pas été traité dans la recommandation politique, car il n'y a pas eu d'accord. Le GAC a plusieurs stades de l'élaboration de la politique sur l'accès aux données d'enregistrement, notamment dans le cadre de la consultation publique en 2022, mais dans une lettre à l'ICANN en 2023, a fourni des contributions. Le GAC estime donc qu'il faut boucler ce point sur la requête urgente en consultation avec le Conseil de la GNSO.

Dans le communiqué de l'ICANN 79 à San Juan, le GAC a formulé un avis encourageant à agir de façon rapide pour établir une politique claire et un calendrier clair pour répondre à ces requêtes urgentes. Le cas de l'ICANN a demandé une contribution du Conseil de la GNSO quant aux prochaines étapes et a expliqué que c'était une situation inédite, car les statuts ou les procédures existantes ne prenaient pas en compte une situation dans laquelle une recommandation politique précédemment adoptée devrait être révisée avant la mise en œuvre.

Donc, le cas de l'ICANN a formulé de nombreuses préoccupations, c'est-à-dire que pour répondre aux requêtes urgentes, il fallait avoir un délai plus court, donc des minutes ou des heures plutôt que des jours. Le CA, en outre, a mis l'accent sur la question de l'authentification des services de répression et des requêtes en règle générale. Il faut les identifier par le biais d'un système transfrontalier. Mais ce système transfrontalier n'existe pas. Il n'est

pas à la disposition de l'ICANN pour l'instant. Donc, on ne peut pas faire cela sans le soutien des gouvernements et des services répressifs. Le GAC, par le biais du Groupe de travail sur la sécurité publique, a offert de prêter main forte.

Comme vous le verrez un peu plus tard, il y a du progrès pour ce qui est de l'authentification. Le conseil de la GNSO a répondu au CA de l'ICANN et a proposé de prévoir une réunion trilatérale entre le CA, Le GAC, les représentants du Groupe de travail sur la sécurité publique et la GNSO, son conseil. Le GAC a ensuite proposé au CA de l'ICANN d'adopter deux axes de travail qui devraient être menés de concert : un volet authentification et un volet politique.

Un volet pour lequel on se penchera sur des mécanismes potentiels d'authentification des demandeurs provenant des services répressifs. Et en partant du principe que les requêtes sont authentifiées, l'on se penchera sur le délai de réponse acceptable. Et ça, c'est le volet politique. Cette proposition du GAC a été évoquée avant l'ICANN 81. Et donc ces deux axes de travail avancent bien.

Pour le volet authentification, les coprésidents du PSWG ont créé un groupe de praticiens avec plusieurs services répressifs représentés et plusieurs groupes de parties prenantes également représentés. Donc, cet ensemble de personnes se réunit toutes les deux semaines depuis l'ICANN 82 et ces réunions vont se poursuivre le cas échéant. Et pour ce qui est du volet politique, peu après l'ICANN 82, l'organisation ICANN a relancé le PDP de phase 1

pour se pencher sur le temps de réponse adéquat à ces requêtes urgentes. Ce groupe de l'IRT s'est réuni à deux reprises depuis l'ICANN 82 et s'est réuni pour une troisième fois hier.

Alors, quelles sont les dernières évolutions et quels sont les progrès à ce stade? Pour le volet politique, le temps de réponse une fois que les requêtes sont authentifiées. Donc pour cela, on voit d'un œil positif le début des travaux de l'IRT, et le GAC a demandé un rapport. Donc il y a eu trois réunions, y compris celle d'hier. Je veux vous rappeler que cette équipe de révision de la mise en œuvre a un périmètre très restreint. Il parle simplement du calendrier du délai de réponse.

Donc, il y a eu des débats sur la proposition de l'organisation ICANN, qui a soumis une proposition selon laquelle il y aurait deux heures pour reconnaître l'existence d'une demande urgente et 24 h pour y répondre si c'est urgent. Donc, il y a eu des perspectives divergentes exprimées par la communauté quant à cette proposition. En tout et pour tout, il n'y a pas encore eu de consensus qui a émergé autour de ces 24 h. Néanmoins, ces 24 h demeurent pour l'instant la seule suggestion, et il n'y en a pas eu d'autres propositions. Les parties contractantes, hier et lors des réunions précédentes, ont évoqué plusieurs entraves.

La communauté échange avec le GAC pour résoudre ces problèmes. Il semble y avoir de nouvelles barrières qui apparaissent fréquemment. La plupart des parties contractantes ont évoqué hier qu'il y avait un nombre très limité de requêtes

urgentes et qu'elles s'y attellent en général assez rapidement. Pour ce qui est des obstacles, quand ils mentionnaient, ils ont parlé des préoccupations en matière de responsabilité, des préoccupations en matière de ressources, notamment pour les bureaux d'enregistrement plus petits. Ils ont également évoqué des délais plus longs dans certaines circonstances atténuantes.

Ils ont également évoqué le cas de différentes juridictions. La notion de menace pesant sur la vie peut être interprétée différemment en fonction du droit national. Ces parties ont fait valoir qu'il ne fallait pas non plus abuser de ces requêtes urgentes et qu'il faut mettre en place une certaine diligence raisonnable. Il y avait un représentant du GAC présent à cette réunion, qui a répondu à ces à ces points. Ils ont fait valoir que la loi prime évidemment sur les politiques de l'ICANN et que ces requêtes doivent être licites, évidemment, et qu'il faut prendre en compte la question du droit national, évidemment.

Il peut y avoir dans certains cas des requêtes qui sont refusées au moment de la décision et que la divulgation ne sera pas automatique. Alors, pour ce qui est des prochaines étapes, l'ICANN va tenter de diffuser un texte qui prend en compte toutes ses positions. Donc on s'attend à ce qu'il y ait plus de réunions de l'équipe de révision de la mise en œuvre – l'IRT – et je vais donner la parole à Gabriel qui va vous faire un point sur le volet authentification et les échanges avec les services répressifs.

GABRIEL ANDREWS

Gabriel au micro du groupe de travail sur la sécurité publique. Alors nous avançons bon train. Nous échangeons avec nos partenaires. Il y a un cap qui est fixé. Bon, il ne faut pas vendre la peau de l'ours avant de l'avoir tué, mais nous pensons à certains outils qui pourraient nous servir d'authentifier les services de répression de par le monde et aider pour cet outil. Alors nous avons deux groupes d'outils potentiels.

Il y a des portails existants des services répressifs ou certains portails qui sont actuellement élaborés par Interpol notamment, et qui pourraient servir de fournisseur d'identité, c'est-à-dire qu'il y a déjà des mécanismes d'authentification de tous les affiliés à Interpol et donc l'on pourrait fournir ce système d'identification à l'ICANN. Et on réfléchit actuellement conjointement avec le personnel de l'ICANN pour faire cela. Donc, c'est un processus qui pourrait prendre du temps à peaufiner. Dès lors, on se penche également sur des listes de services répressifs qui pourraient être utiles à court terme.

Donc, le nom des services répressifs, le pays où elles sont implantées et les identifiants qui y sont liés. Ce peut très utile pour l'ICANN, notamment pour les intégrer au RDRS. Mais on peut également les mettre à disposition des bureaux d'enregistrement. Je veux vous rappeler que nous échangeons toujours avec l'ICANN. Je sais que l'ICANN doit également prendre des décisions en la matière.

Mais voilà, les choses avancent et nous pouvons être optimistes. Il me semble que c'est Sébastien et moi-même qui allons parler de ce service de demande d'accès aux données d'enregistrement.

SEBASTIEN DUCOS

Merci Gabriel. Sébastien Ducos au micro. Je suis président du Comité permanent RDRS. Alors cette planche ressemble beaucoup à celle qu'a présenté Laureen un peu plus tôt. Quel est l'état des lieux de l'EPDP? Le processus accéléré d'élaboration des politiques a donné lieu à des recommandations dans la phase 2 ou le SSAD. Et donc il y a des éléments qui vont exiger du développement et de grandes sommes d'argent.

Donc le CA a lancé un nouveau processus à ce moment, une évaluation de conception opérationnelle menée par le CA. Et ils ont constaté que si le SSAD était pleinement mis en œuvre, on parlait de coût de développement de 100 millions de dollars. A ce stade, le Conseil de la GNSO avait voté ces recommandations. Les recommandations ont été transmises au CA. Mais le CA n'a pas encore voté.

Mais le CA a formulé une alerte, s'est retourné vers le Conseil de la GNSO et leur a demandé de se pencher sur les recommandations et leur demander si c'était vraiment ce qu'ils souhaitaient faire, car c'était très cher. C'était il y a quatre ans, donc on m'a demandé ce que l'on pouvait faire. Et ce qu'a proposé l'équipe restreinte, c'est de faire un pilote sur une version simplifiée du SSAD, un système avec des tickets, c'est-à-dire d'avoir une centralisation des

requêtes provenant du public, donc des services répressifs ou de juristes de la propriété intellectuelle ou des adresses IP et de formuler ces requêtes et de les envoyer directement vers les bureaux d'enregistrement pour un certain domaine.

Nous avons mené ce pilote depuis environ un an et demi. Il devrait prendre fin au mois d'octobre. Donc le pilote va prendre fin. Mais l'outil que nous avons élaboré dans ce cadre devrait être préservé. Du moins, c'est ce que nous pensons et peut être amélioré. Mais de façon plus importante, nous avons désormais un ensemble de recommandations qui ont été entérinées par le Conseil de la GNSO et ces recommandations devront être révisées. Bon, je ne veux pas trop anticiper, car il y a une planche sur ce point. Mais nous nous penchons sur les recommandations qui doivent être révisées et pourquoi elles doivent être révisées.

Mais cela va devoir repasser entre les mains du Conseil de la GNSO. Il y a des processus pour ce faire : soit le CA nous les renvoie ou nous les rappelons. L'idée, c'est de réaligner les politiques avec les conclusions que nous avons pu tirer du pilote.

GABRIEL ANDREWS

Le RDRS est intéressant. Si les nouveaux membres souhaitent y jeter un coup d'œil, n'hésitez pas. C'est sur la page de l'organisation ICANN. Et maintenant, on passe à la question de savoir pourquoi c'est important. Lorsque l'information par rapport aux données d'enregistrement est expurgée, c'est ce que vous voyez à gauche, et quand elle n'est pas expurgée, vous pouvez voir

ce que vous voyez sur la droite. C'est pourquoi c'est important. Diapo suivante.

Nous avons eu des discussions entre le GAC et le conseil d'administration et le GAC a soulevé certaines questions par rapport au projet pilote. Le GAC a soulevé des inquiétudes par rapport à la participation de certains bureaux d'enregistrement. Je pense qu'il y a plus de 90 bureaux d'enregistrement qui participent à ce projet pilote, ce qui est bien.

Mais l'idée, il y avait des préoccupations par rapport aux services d'anonymisation et d'enregistrement fiduciaire, des préoccupations par rapport à l'authentification des requêtes. C'est pour cela que je me suis tellement impliqué dans cette question. Dans ces discussions avec le conseil d'administration, nous avons entendu ces inquiétudes et on a constaté qu'on était d'accord par rapport à nos inquiétudes.

SEBASTIEN DUCOS

Diapo précédente, s'il vous plaît. Le comité permanent a eu pour mission d'un côté, de trouver des tendances au cours de l'année écoulée, de collecter des données tous les mois pour identifier des tendances afin d'évaluer combien de personnes pourraient utiliser ce service et quel type d'entité ferait ces requêtes. Nous savons bien qu'il y aurait donc des avocats de protection de la propriété intellectuelle, des forces de l'ordre, etc.

Toutes ces informations sont disponibles sur le site Web du RDRS de l'ICANN. Ensuite, on envisage la possibilité d'ajouter à ce programme pilote des améliorations techniques. Il y a un certain nombre d'améliorations qui ont été suggérées, dont par exemple, comme Gabriel l'a évoqué, le fait d'avoir une interface pour les ccTLD afin qu'ils puissent aussi accéder au système. Il y a également des améliorations du côté des API, etc. Ensuite, tirer des leçons de ce programme pilote, c'est-à-dire quelles sont les conclusions que nous pouvons tirer de cette expérience pour voir ce que nous devons retenir et ce qu'il ne faut pas retenir.

Donc, sachant qu'il s'agit d'une version simplifiée et volontaire, nous voulons évaluer si elle a atteint les objectifs que nous avons établis. Et c'est justement ce que nous faisons en ce moment. Nous relisons les recommandations, les recommandations de politiques, pour voir quels sont les objectifs qui ont été atteints. Tirer nos propres conclusions, élaborer nos propres recommandations. Et cela, au moins je le pense, pourrait donner lieu à une élaboration de politique sous forme de PDP ou autre. Je ne veux pas m'avancer, mais pour aboutir à un certain nombre de recommandations de politiques qui pourraient être votées par le Conseil.

Nous avons fini les étapes un et deux. Nous sommes en train d'évaluer et de tirer des apprentissages de ce qui est fait. Mais maintenant, nous passons en revue les recommandations de départ. Le chapitre quatre concerne l'analyse des recommandations. C'est ce que nous faisons en ce moment. Nous

devrions finir dans les mois à venir parce que nous devons publier un rapport initial au mois de juillet afin de pouvoir le publier pour consultation publique au mois d'août. Cette consultation publique sera ouverte jusqu'à la mi-septembre, le but étant de tout finir pour l'ICANN 84.

La période de consultation publique serait ouverte comme je l'ai dit jusqu'à mi-septembre. Et donc voilà où nous en sommes. Diapo suivante. Donc nous nous penchons sur les recommandations, comme je l'ai déjà dit. Et comme on fait d'habitude, soit on garde tout, soit on jette tout, soit on essaye de trouver des solutions de compromis. Donc c'est pour cela que le RDRS sera un outil qui continuera d'exister. Mais il ne répondra peut-être pas aux recommandations de départ par rapport au SSAD parce que ces recommandations aboutissaient à un système qui était trop coûteux.

Rapidement, il y a eu 18 recommandations. La plupart ou la plus grande partie des coûts correspondaient au système d'accréditation, c'est-à-dire un système où l'identité des utilisateurs serait vérifiée. On vérifierait de qui il s'agit, quels sont les droits de cette personne. Et donc, pour que les bureaux d'enregistrement puissent avoir une idée très précise de la personne à l'origine de la requête.

Ce type d'exercice est extrêmement cher. Donc on l'a éliminé du projet pilote et c'est pour cela que maintenant nous essayons de voir jusqu'où nous voulons avoir en termes d'accréditation. Il peut

y avoir un certain niveau d'accréditation, par exemple pour les forces de l'ordre ou pour des entités gouvernementales, comme par exemple les équipes d'intervention d'urgence. Et donc, même si cela n'a pas été mis en place dans le projet pilote, nous essayons de voir jusqu'où on pourrait mettre en œuvre ce type d'accréditation.

Ensuite, il y a des recommandations qui ont été mises en œuvre à un certain niveau dans le projet pilote et pour cela, nous évaluons si nous allons donc garder ce qui a été fait ou bien si nous devons aller plus loin. Je ne vais pas rentrer dans le détail. Par la suite, tout ce qui a trait aux SLA ou au fait de rendre ce type de système obligatoire, ça ne l'était pas pour le projet pilote. Donc on essaye de voir vraiment ce que l'on voudrait faire par rapport à cela. Ensuite, on se penche sur la durabilité financière de ce système.

Des centaines de millions de dollars, c'est beaucoup d'argent, mais si vous avez 1 milliard de requêtes, ce n'est pas beaucoup. Donc il faut évaluer quel serait ce marché, notamment en ce qui concerne le WHOIS, parce que le WHOIS avait des milliards de requêtes. Je pense que je vais m'arrêter là pour cette diapo. Nous pourrions revenir sur cette diapo plus tard.

GABRIEL ANDREWS

Il y a des discussions importantes là-dessus, mais vu qu'on n'a pas beaucoup de temps, on va laisser cette partie pour une autre occasion. Diapo suivante. Comme nous l'avons déjà dit, c'est une

opportunité également pour faire des commentaires lors de la consultation publique en août. Cette diapo est pour référence.

Lorsque la consultation publique sera ouverte, on saura quels sont les avis du GAC, etc. Donc ici, vous avez des informations qui peuvent être utiles avant cette consultation publique. Merci. C'est David qui va prendre la parole.

DAVID BEDARD

Je vais essayer d'être bref parce que je sais que nous n'avons pas beaucoup de temps. Je vais parler de l'exactitude des données d'enregistrement et je vais faire un peu un résumé de ce qui s'est passé jusqu'à maintenant. Le GAC a mis l'accent de manière permanente sur l'importance de l'exactitude des données d'enregistrement. À plusieurs reprises, le GAC a souligné l'importance de l'exactitude pour la stabilité et la sécurité du DNS et a souligné le travail permanent de l'ICANN en la matière, cela se reflétant dans le communiqué de Seattle.

Comme on l'a dit avant, le travail sur l'exactitude a été mis en pause depuis 2022. Il n'y a plus d'équipe de cadrage à partir de 2021. Et c'était pour faciliter, pour faire en sorte que la communauté puisse mieux comprendre cette question et son importance. Le groupe a recommandé qu'il y ait un audit des procédures de vérification de l'exactitude des données.

Même si l'équipe de cadrage a mis en pause son travail, le travail a quand même continué ailleurs. En 2023, l'organisation ICANN a

conclu qu'il fallait se pencher sur la question de l'accès groupé aux données d'enregistrement, qu'il fallait se pencher sur les pratiques des ccTLD en la matière. Et en 2024, le Conseil de la GNSO a reconnu qu'il y avait des propositions qui n'étaient pas suffisantes pour assurer l'exactitude des données d'enregistrement. L'Organisation a lancé donc une proposition de travail par rapport au seuil d'exactitude.

C'est où nous en sommes. Le GAC a souligné que le travail sur l'exactitude doit s'appuyer sur des preuves, sur des données robustes. Voilà un petit peu où nous en sommes aujourd'hui. Depuis l'ICANN 82, la petite équipe de la GNSO a été créée pour déterminer les prochaines étapes en matière d'exactitude des données. L'équipe examine les réponses reçues à cette question concernant les seuils et l'équipe a suggéré un certain nombre de prochaines étapes. Investiguer les délais de réponse pour vérifier les données dans le délai de 15 jours actuels. Éducation pour éduquer les titulaires de noms à fournir des informations exactes et ensuite des activités de vérification de données.

C'est encourageant d'entendre ce qui a été dit hier par rapport aux résultats que l'on devrait recevoir dans les prochaines semaines. Lors de notre réunion d'hier avec le conseil d'administration, davantage d'informations sur l'exactitude des données sera fournie au niveau des contrats et donc nous essayons d'envisager quelles pourraient être ces dispositions à ajouter dans les contrats concernant l'exactitude de données. Le conseil d'administration a

noté que l'exactitude pourrait faire l'objet de processus d'élaboration de politiques. Diapo suivante.

Cela nous amène aux éléments à prendre en considération pour notre communiqué. Nous n'avons pas besoin forcément de fournir un avis par rapport à cela. Cette question pourrait faire partie des questions d'importance. Je pense qu'il pourrait être utile d'inclure donc des aspects concernant notre travail et notre rapport en matière d'exactitude dans le communiqué. Dans la section Questions d'importance, nous pourrions réitérer l'importance de faire en sorte qu'il y ait une participation obligatoire au RDRS par les bureaux d'enregistrement et les opérateurs de registre.

Et en ce qui concerne les données d'enregistrement, on devrait souligner le travail qui a lieu au sein du groupe de praticiens. Et nous devons reconnaître le travail qui a été fait au sein de l'IRT et souligner également l'importance pour le GAC d'obtenir des réponses opportunes en ligne avec les autres communiqués du GAC.

Ensuite, nous pouvons réitérer l'importance de l'exactitude et bien sûr, saluer les prochaines étapes à venir établies par – quelqu'un me fait des signes, je ne sais pas – par la petite équipe de la GNSO. Voilà tout de mon côté.

NICOLAS CABALLERO

Merci David, Sébastien, Gabe. Merci Laureen. Merci Melina. Mes excuses. On aurait dû appeler cette session Rapport du GAC et pas

Discussion. Et là, on n'a pas le temps de discuter, donc je m'en excuse. On tentera de faire mieux la prochaine fois. Bon, moi en fait j'ai une question et je vais dépasser un peu. Peut-on revenir sur la planche 11, s'il vous plaît. Un élément important pour plus de clarté, disons. Je vais tenter d'être bref. Je pense qu'il y a un problème fondamental avec la façon dont on procède. Je ne connais pas la potentielle solution, mais imaginez qu'un représentant du gouvernement d'un pays sur une planète de la galaxie du Nuage de Magellan. Et là je vois un processus accéléré de développement des politiques et je vois que ça a commencé en 2018-2019 et je vois la phase 2 de l'EPDP SSAD juillet 2020, puis SSAD Phase de design opérationnel 2021-2022, Conseil de la GNSO consultation du CA 2023.

Et sept ans plus tard, qu'est-ce qu'on a à se mettre sous les dents? Ah, ces habitants de la Terre ont une façon assez étrange de procéder. Moi, je voulais interagir avec ces Terriens en tant que habitant du Nuage de Magellan, eh bien moi je me dis il y a sans doute moyen de faire plus rapidement. Je n'ai pas de baguette magique, mais mon ministre sur ma planète extraterrestre, lui, n'est pas satisfait de l'efficacité avec laquelle on progresse. Il n'y a rien de nouveau. L'Inde, je vous donne la parole pour 30 secondes. Je m'excuse de cet exemple un peu ridicule que je viens de donner.

SUSHIL PAL

Nous voudrions un avis du GAC sur cette dernière planche, car si on ne le fait pas, on ne va pas avancer. Donc voilà, nous voulons continuer à progresser rapidement.

Bon, le RDRS devait être adopté pour deux ans, mais on ne voit pas encore de SSAD. On voit que le RDRS va recevoir des fonctionnalités supplémentaires. C'est un bon signe.

Mais l'on constate également qu'il y a un autre axe de travail, qui est celui de l'authentification pour traiter les requêtes urgentes. Selon moi, cet axe de travail sur l'authentification doit être associé à l'autre axe de travail. Cela nous donnera de meilleurs résultats.

NICOLAS CABALLERO

On avait le temps que pour cela. J'aimerais pouvoir vous donner la parole pour des commentaires ou des questions. Je suis certain que la discussion serait très intéressante. Mais voilà, je m'excuse d'avoir dépassé le temps qui nous était imparti. Merci David. Merci Sébastien, Gabe, Melina, Laureen.

Mes excuses pour ma franchise. Mais voilà, il faut que l'on aille plus rapidement, car nos amis extraterrestres vont être un peu déconcertés par la lenteur de notre processus.

J'aimerais souhaiter la bienvenue à nos collègues de l'ASO – Organisation de soutien à l'adressage. Souhaitons la bienvenue à nos collègues de l'ASO. J'ai Nick ici avec moi. Je n'ai pas besoin de présenter notre vice-président, Marco des Pays-Bas. Il y a Christine de l'Égypte qui nous rejoint également. Bienvenue à tous! Sans

plus attendre, tout en étant conscients de notre retard, je vais donner la parole directement à toi, Marco, ou c'est Nick qui va lancer la session?

MARCO HOGEWONING

Oui, je peux lancer la session. Merci Nico. Bienvenue aux collègues. Merci de nous avoir rejoints. Bienvenue Christine. Alors, brièvement, je vais vous parler de ce que l'on va évoquer par ailleurs. Nick en a parlé avec le comité. Je veux te remercier pour le webinaire très instructif qui nous a permis de bien nous préparer.

Donc nous avons vu voulu le faire à temps pour que l'on puisse tirer parti de la procédure de consultation publique. Alors nous n'avons plus beaucoup de temps, mais nous avons néanmoins l'envie d'échanger avec l'ASO – organisation de soutien à l'adressage – pour évoquer les commentaires que vous avez reçus et pour évoquer les prochaines étapes. Donc, après délibération avec le comité, nous avons extrait certaines questions que nous avons diffusées au préalable. Nico, tu voulais dire quelque chose?

NICOLAS CABALLERO

Alors l'ICP2, ça c'est pour les nouveaux représentants du GAC, cela veut dire politique de coordination de l'Internet. En d'autres termes, gouvernance des RIR – des registres internet régionaux. Cela dit, je donne la parole à Nick.

NICK NUGENT

Merci de ce webinaire qui nous a permis de vous faire un point de situation. Alors je vais contextualiser un peu la question. L'ICP-2, la politique de coordination de l'Internet, deuxième du nom est un document qui gouverne la reconnaissance de nouveaux opérateurs de registres Internet régionaux. Donc peut-être que si Jupiter ou le Petit Nuage de Magellan ou l'Antarctique voulaient avoir un registre Internet, il devrait y avoir un processus pour reconnaître ce nouveau RIR.

L'ICP-2 a été entériné en 2001. Donc il est un peu suranné. Mais l'ASO veut mettre à jour la procédure pour reconnaître les nouveaux registres internet régionaux, mais également pour rappeler leurs obligations et également pour retirer la reconnaissance de ces RIR s'ils ne respectent pas les exigences. Donc le document que nous avons publié ne s'intitule pas ICP-2, ICP-3 ou ICP-4. Il s'appelle plutôt le document de gouvernance des RIR. Il a été publié, il est ouvert à la consultation publique.

Donc, nous avons déjà organisé ce petit webinaire pour vous faire un point sur notre consultation. Donc je serai bref pour les commentaires afin qu'on ait davantage de temps pour les questions et les commentaires de la part de la communauté. Donc, nous avons publié le document, puis nous avons organisé une consultation publique sur ce document du 14 avril au 27 mai.

Nous avons reçu une réponse robuste de la communauté. Nous avons reçu 17 soumissions. Et en parallèle, nous avons mené des consultations dans les cinq registres Internet régionaux, dans leur

région en tout cas. Donc, il y a eu des présentations lors de toutes les réunions RIR qui ont été organisées pendant la période de consultation. Il y a eu des webinaires également pour les RIR qui n'étaient pas présents pendant cette période de consultation. Puis il y a eu des interactions avec le GAC et l'ALAC.

Nous avons compilé tous les commentaires que nous avons reçus. Vous avez un lien qui récapitule toutes ces informations. Voici quelques statistiques. Donc, il y avait un fort taux d'engagement pour nos réunions physiques, pour nos webinaires, pour nos mailing-list lors de ces cinq réunions avec les régions des RIR. Voici quelques-unes des statistiques. Prochaine planche, s'il vous plaît!

Alors après avoir reçu tout ce retour, l'ASO/AC a tenté de tout digérer. Les apports de la communauté nous tiennent à cœur. Nous avons rencontré beaucoup de parties prenantes dans beaucoup d'espaces différents. Nous avons pris toute la semaine pour lire tous les commentaires, toutes les suggestions, toutes les questions et il y en a eu beaucoup. Il y a eu parfois des commentaires très touffus également venant de membres du GAC. Alors, à mesure que nous digérons ces retours, nous les avons catégorisés en trois silos différents.

Il y a des retours qui sont directement exploitables. On s'est dit : Ah, on a manqué ce point, il faut qu'on mette à jour le document, il faut qu'on modifie un libellé. On n'a pas été suffisamment clair sur un certain point. Donc, notre objectif est donc d'incorporer cette suggestion exploitable dans une future mouture du document. Il y

avait beaucoup de commentaires qui étaient très instructifs. Je vais en passer en revue, mais ils allaient au-delà du périmètre du document et allaient un peu plus loin dans le détail que peut le faire le document de gouvernance des RIR qui est censé être un cadre de gouvernance de haut niveau qui permet de cadrer la reconnaissance des RIR, de fixer leur reconnaissance, leurs exigences et de la façon dont on peut leur retirer la reconnaissance. Et on réfléchit à des choses pratiques comme les calendriers, les notifications, les passages de relais, puis-je entiercer les données, le code source. Il y a toutes ces questions, Mais évidemment, on ne peut pas approfondir tout cela dans le document, comme tous ces commentaires le demandaient.

Donc, il y aura un autre document avec les procédures de mise en œuvre et tous ces détails que je viens d'énumérer seront inclus dedans. Et ce document pourra être changé. Il n'y aura pas de procédure de ratification lourde pour cela. Donc voilà, il y a eu beaucoup d'excellents retours, mais nous n'allons pas intégrer toutes ces données dans le document. Ça, c'était le deuxième silo et le troisième silo, ce sont des commentaires instructifs mais qui ne sont pas dans le périmètre de notre action. On parle de questions qui sont hors du système des RIR ou de l'intention.

Donc notre mandat, c'était de modifier ce document qui a trait à la reconnaissance, l'opération et le retrait de la reconnaissance de RIR. Donc on ne peut pas restructurer le tout. Parfois, il y avait des

commentaires qui étaient en conflit avec les principes fondamentaux que l'on tente de répercuter dans le document.

Mais nous avons l'intention de répondre à nombre de ces commentaires. Donc certains, on dira qu'on intégrera le commentaire dans le document et d'autres, on dira c'est intéressant, mais cela ne va pas fonctionner en fonction des principes fondamentaux pour telle ou telle raison, nous contentant de répondre à tout cela. Mais il y avait beaucoup d'excellents commentaires. Nous voulions vous montrer des exemples, des commentaires que nous avons reçus. Diapo suivante.

Par exemple, un commentaire que nous avons reçu concernait les seuils d'approbation. Le document actuel établit que c'est l'ICANN qui décide. On n'a pas eu l'occasion d'appliquer cela depuis de nombreuses années. Mais supposons que Antarctica NIC souhaite être enregistré et donc le système fait en sorte que la relation entre les RIR et l'ICANN a changé au cours de ces années. Donc le document établit deux possibilités pour approuver un nouveau RIR. D'un côté, c'est le fait que le RIR doive approuver par unanimité la reconnaissance d'un RIR.

Et si ce nouveau RIR est approuvé par unanimité, cette décision passe à l'ICANN et c'est l'ICANN qui prend la décision finale. On me demande de parler un peu plus lentement. Nous avons reçu beaucoup de commentaires par rapport à cette unanimité, en ce sens que l'unanimité établirait la barre trop haut et que cela pourrait créer des conflits d'intérêts parmi les RIR. Nous y

travaillons en ce moment, mais je voulais attirer votre attention sur ce ces commentaires que nous avons reçus concernant le seuil d'approbation.

Un autre commentaire concernant le fait de savoir si l'ICANN pourrait lancer une proposition pour radier un RIR ou retirer la reconnaissance d'un RIR. Ensuite, si l'ICANN refuse la reconnaissance d'un RIR, est-ce que cette décision pourrait faire l'objet d'un recours ou d'une contestation?

Une autre question. Si un RIR doit prendre la relève des services d'un autre RIR, comment pouvons-nous assurer que cette continuité puisse être assurée? Diapo suivante. D'autres commentaires que nous avons reçus. La version préliminaire dit clairement que le nombre total de RIR doit rester faible. Pourquoi? Parce qu'une activité de coordination importante a lieu entre les RIR. Donc plus il y a de RIR, plus cette coordination sera complexe et plus les risques de fragmentation augmenteront. Or, comment peut-on déterminer le bon nombre de RIR?

Comme je l'ai déjà dit, nous avons reçu des commentaires très intéressants par rapport à des détails que l'on pourrait utiliser pour savoir quelles sont les meilleures pratiques en matière de gouvernance. Beaucoup de ces commentaires sont utilisés dans une étape ultérieure. Il y a eu des commentaires également concernant le besoin d'auditer de manière rapide et correcte la possibilité de problèmes.

Et finalement, ce document établit que les RIR doivent mettre en œuvre des mesures pour éviter la mainmise de certains groupes par rapport aux RIR. Et cela est une nouveauté. Nous avons eu donc des questions par rapport à ce contrôle et comment peut-on bien déterminer ce contrôle? Nous travaillons encore aux réponses que nous allons apporter à ces commentaires. Mais je voulais déjà vous donner un aperçu de ce type de commentaires que nous avons reçus dans le cadre de la consultation.

Étape suivante. Nous allons donc nous pencher sur ces commentaires. Nous allons créer une nouvelle version préliminaire de notre document, l'idée étant de le publier fin août début septembre. Ensuite, nous allons ouvrir une nouvelle consultation publique sur le document révisé et nous croyons que cela pourra être publié avant l'ICANN 84 afin que les participants de l'ICANN 84 puissent utiliser la réunion pour lire ce document et fournir leurs commentaires.

Donc la consultation publique finirait avant l'ICANN 84. Donc l'idée, c'est de pouvoir se réunir pour discuter de ce document révisé. La consultation publique s'achèverait peu de temps après.

Nous savons que l'objectif de cette réunion est de pouvoir répondre aux questions du GAC. C'est pour cela que nous nous rendons disponibles pour répondre à vos questions. Donc n'hésitez pas à nous poser des questions ou à faire des commentaires.

Mais aussi, nous voudrions savoir s'il y a des dispositions ou des informations par rapport auxquelles vous souhaiteriez avoir

davantage de détails. Et nous vous demandons ce que nous pouvons faire pour améliorer notre prochaine consultation. Nous croyons que notre consultation, première consultation a été couronnée de succès, mais nous voudrions savoir s'il y a des éléments à ajouter pour améliorer cela. C'est tout de mon côté.

MARCO HOGEWONING

Merci beaucoup, Nick. Très bonne question. Je vois qu'il y a des personnes qui souhaitent prendre la parole. Il y avait donc des questions concernant les plans pour l'ICANN 84. Cette session va inclure une session publique pour parler avec la communauté des RIR. Est-ce que vous avez envisagé cette possibilité?

NICK NUGENT

Nous n'avons pas encore établi le plan de la prochaine réunion, mais nous pourrions considérer cette possibilité. Nous avons tenu une session, mais qui n'a pas eu beaucoup de public, mais c'est une excellente idée.

MARCO HOGEWONING

La Chine, ensuite, les Pays-Bas, la Chine. Vous avez la parole.

GUO FENG

Merci beaucoup, Marco. Je suis représentante de la Chine pour les enregistrements. J'ai quelques commentaires par rapport à cette question. J'aimerais remercier d'abord les membres de l'ASO de venir ici discuter avec le GAC par rapport à ces questions.

L'allocation de ressources aux RIR et la stabilité des infrastructures ont un effet sur l'exploitation de l'Internet. La Chine a une partie importante des ressources de l'Internet et c'est pour cela que nous espérons pouvoir compter sur un système stable de l'architecture des ressources Internet.

Le processus mené par l'ASO aboutira à des modifications importantes de la structure de gouvernance des RIR à travers le monde et va affecter les différentes ressources de l'Internet dans les années à venir. Nous voudrions pouvoir profiter des réunions de l'ICANN de cette semaine et dans les mois à venir pour discuter de manière approfondie les suggestions et les commentaires faites par toutes les parties prenantes. On anticipe une version révisée du document de gouvernance des RIR.

Et on anticipe que cela sera en ligne avec les principes d'équité, sécurité et stabilité du de l'Internet, et nous espérons que ce document pourra franchir les différentes étapes en vue de son approbation. Merci beaucoup et bon courage pour la suite de votre travail.

NICK NUGENT

Merci beaucoup pour ce commentaire. C'est la façon dont nous envisageons notre travail en ce moment. Merci.

MARCO HOGEWONING

Pays-Bas.

MAAIKE VEENSTRA

J'ai une question concernant le processus parce que vous avez dit que les commentaires seront reflétés dans la prochaine version préliminaire du document de gouvernance des RIR et que nous en reparlerons lors de la prochaine réunion. Je voudrais savoir si vous avez une idée de combien de version préliminaire de ce document il pourrait y avoir.

NICK NUGENT

Nous espérons, bien entendu, tout cela dépend du fait de savoir s'il y aura par exemple un problème signalé. Mais on pense que cette nouvelle version est presque finale.

Elle pourra bien sûr être peaufinée et à ce moment-là, avoir une version 2.1 qui serait publiée pour que tout le monde puisse être au courant mais qui ne ferait pas l'objet d'une consultation publique. C'est notre intention. Mais bien sûr, nous ferons le nécessaire en fonction des commentaires et des feedbacks que nous recevrons.

MARCO HOGEWONING

Fédération de Russie.

NICOLAS CABALLERO

Fédération de Russie, vous avez la parole.

VIACHESLAV EROKHIN

Bonjour, chers collègues. Je vais parler en russe pour faire mon commentaire. Chers collègues, j'aimerais faire un commentaire bref qui concerne le processus de consultation publique du document ICP-2. Comme vous le savez, nous avons eu deux opportunités de discuter par rapport à ce document. En décembre, nous avons parlé des principes opérationnels des RIR et récemment, nous avons parlé d'autres aspects de ce document. Lorsque nous avons abordé la question des principes opérationnels, un document a été créé et qui porte sur les principes fondateurs de l'organisation des RIR.

Ce document a été publié ou bien la version finale de ce document a été publiée sur le site web de l'ICANN et sur le site web de la NRO. On peut encore le retrouver. Après cela, pendant les dernières discussions sur le document de gouvernance, nous voyons que ce document inclut des principes organisationnels des RIR. Mais je voulais attirer votre attention que dans certains de ces principes, le texte a été modifié. Pendant le webinaire qui a été organisé pour l'ASO, la NRO et le GAC, j'ai posé la question à savoir pourquoi ce texte a été modifié et j'ai reçu une réponse générale comme quoi il avait été considéré que c'était mieux comme ça.

Mais qui a considéré cela? Qui a décidé que ce nouveau texte était meilleur? Cela soulève la question de la transparence et la responsabilité du travail du modèle multipartite. Ce n'est pas clair pour nous. Pourquoi cette nouvelle version du document introduit des modifications qui n'étaient pas qui ne figuraient pas dans le document qui avait été publié? Sachant que ces principes dont

nous avons parlé en décembre étaient soutenus par toutes les organisations – GAC, ALAC, etc.

Je voudrais attirer votre attention sur le fait que les organisateurs doivent se pencher de manière très précise sur ces changements qui ont été apportés et ils doivent justifier la raison pour laquelle ces modifications ont été introduites. L'ICP-2 est un document fondateur. Il est très important, extrêmement important, que le texte corresponde aux propositions qui ont été faites par la communauté.

NICOLAS CABALLERO

Merci à la Russie. Nick.

NICK NUGENT

Je vais répondre en anglais. Merci beaucoup de ces observations. Oui, je vais contextualiser. Nous avons initié ce projet d'une certaine façon, mais nous aurions pu dans un premier temps fournir un projet de document complet pour la gouvernance de RIR. Ça aurait été une approche possible, mais on s'est dit que ça aurait été trop de diffuser un document de 10 pages avec toutes les dispositions, les références croisées, etc., et de demander à la communauté ce qu'ils en pensaient.

Cela peut apporter beaucoup de débats sur des petites questions, sur des coquilles, sur de la mise en page, des détails. Donc on s'est dit que la meilleure approche, c'était dans un premier temps de fournir un ensemble de principes. Il y avait 24 principes

fondamentaux qui étaient très succincts, très courts. Par exemple, un principe d'indépendance ou un principe de bonne gouvernance ou un principe d'anti-capture. Tous ceux-ci peuvent être évalués isolément. Puis nous avons ouvert la consultation publique, ce qui permettait à la communauté de formuler un commentaire sur chaque principe et pour recevoir des retours sur ses principes fondamentaux avant de rédiger le document.

Nous pensions que c'était une meilleure approche pour la rédaction, pour recevoir des retours. Et donc on a ouvert le document à la consultation publique. On a reçu des retours qui étaient conformes à ce que l'on attendait. On a eu des commentaires qui suggéraient que ce principe n'était pas nécessairement une bonne idée ou qu'il fallait peut-être étoffer davantage ce principe ou le modifier. Et c'est normal que le document complet va diverger du document des principes fondamentaux, car nous allons prendre en compte les retours de la communauté lorsque nous allons rédiger le document final.

Donc oui, il y a des changements entre le document énumérant les principes et le véritable projet de document, mais c'est ça le processus de recueil des commentaires. Donc, si vous vous demandez pourquoi il y a eu des changements, on sera évidemment tout à fait disposé à répondre à cette question. Ni ce projet de document, ni les principes sont des documents qui sont gravés dans le marbre. Ce sont des projets de document qui

devront être révisés, améliorés. Nous ne pensons pas qu'il y a eu des changements fondamentaux.

Mais je peux donner un exemple. Je pense notamment au seuil et au nombre de RIR que l'on peut entériner. Cela peut être changé entre les principes et le projet de document. On peut expliquer ces changements et on continuera à faire des changements au vu des retours que nous recevons. Évidemment, on est toujours prêt à répondre à vos questions. Ça fait partie du processus d'apprentissage, selon nous.

MARCO HOGEWONING

Merci Nick. Ce que je lis entre les lignes, c'est que le GAC aime bien avoir une idée de toutes les différentes itérations du document. Moi, je vois qu'il nous reste 12 minutes. Je vais donner la parole à Manal.

MANAL ISMAIL

Merci de cette excellente présentation. Trois questions. Alors tout d'abord, les signaux précoces que vous avez reçus et que vous avez bien traités. Et puis, je me demande combien de textes seront publiés avant la mise en œuvre. Combien y aura-t-il de projets de document? Et enfin, comment nous aider pour la consultation publique? À l'instar de la Russie, nous avons eu du mal à comparer les différents projets de documents.

Mais je pense que c'est une bonne approche que d'avoir cette étape graduelle d'avoir différentes itérations. Je suis conscient

qu'il est difficile d'avoir une version avec des lignes rouges. Ce serait trop difficile cette approche, mais peut-être que l'on pourrait avoir un résumé des changements et notamment un résumé des messages communs que vous recevez. Peut-être que vous pouvez mettre en lumière les changements dans cette nouvelle mouture. S'il y a un message pressant qui n'a pas été repris, peut-être que vous pouvez expliquer pourquoi il n'a pas été repris dans la nouvelle mouture?

NICK NUGENT

Oui, on va en discuter en groupe, mais voilà, pour moi, je pense qu'il n'y a pas de problème pour ces trois éléments. Pour les lignes rouges, oui, c'est compliqué. Ça aurait été un peu compliqué de créer une ligne rouge au vu du principe d'un projet document, mais peut-être qu'on peut avoir une ligne rouge entre la version un et la version deux, c'est tout à fait possible.

MANAL ISMAIL

Oui, c'est encore mieux!

NICK NUGENT

Il y a plus encore. On va résumer les changements que l'on mettra en place au-delà des lignes rouges. Bon, on ne va pas pouvoir répondre à tous les commentaires, mais nous aurons un document distinct qui va résumer certains des commentaires et des faits les plus saillants, les commentaires les plus marquants et la façon dont nous les avons traités. Nous allons tenter de faire cela et

j'espère que les parties prenantes seront en mesure d'identifier les différences entre le document un et le document deux.

MARCO HOGEWONING

Merci Nick. Merci à l'Égypte. J'ai la Malaisie désormais. Pas la Malaisie. Pardon, l'Inde. L'Inde, vous avez la parole.

SUSHIL PAL

Merci de cette excellente présentation. C'est un projet extrêmement important et il ne faut pas aller trop rapidement et vous allez très rapidement. C'est les travaux les plus accélérés que j'ai jamais vu à l'ICANN.

Parfois, on traite des sujets d'abus du DNS pour cinq ou six ans. Et là, on parle de gouvernance des RIR. Donc je pense qu'il ne faut pas aller trop rapidement. Je pense qu'il faut bien intégrer les retours transmis par les parties prenantes. Nous, nous avons l'impression que ce n'est pas pleinement multipartite, cette approche.

Donc, dans un souci d'équité et de justesse, nous devrions lui donner un peu plus de temps pour que tous les commentaires des parties prenantes soient intégrés.

NICOLAS CABALLERO

Merci l'Inde. J'ai la Malaisie, puis la Suisse.

NICK NUGENT

Je peux répondre. Merci de votre commentaire. Oui, peut-être que cela va vite comparé aux autres axes de travail de l'ICANN. Mais peut-être qu'il n'apparaît pas clairement que nous avons passé beaucoup de temps là-dessus. Nous avons reçu la première requête en octobre 2023, donc cela fait quasiment deux ans que l'on travaille dessus et ce processus va prendre plus de deux ans au total encore. Mais l'on va prendre autant de temps que possible pour garantir le suivi des procédures adéquates pour la procédure de ratification. Cela va au-delà de notre prérogative. Mais je suis ravi de parler avec vous et on pourra en parler avec le NRO EC.

NICOLAS CABALLERO

L'Inde. Non, c'est une ancienne demande. La Malaisie, puis la Suisse et il nous reste sept minutes. La Malaisie.

RUZAMRI RUWANDI

Merci à l'ASO d'avoir organisé cette consultation publique. C'est un excellent effort que nous saluons. Nous avons soumis un retour formel auprès de l'ASO. J'espère qu'ils l'ont reçu. Et je serai ravi de vous les renvoyer par courrier électronique. Nous avons des commentaires sur le 2.6.

Nous n'aimons pas l'inclusion de la phrase *at its complete discretion*. Non, nous ne voulons pas que les RIR aient un pouvoir discrétionnaire complet pour identifier les ressources en matière de numéro. Donc on donne ici des prérogatives à une partie unique qui pourrait avoir une incidence sur la gouvernance Internet et cela

n'existe pas dans l'ICP-2 qui est censé organiser la coordination des politiques de l'Internet.

Donc c'est la phrase *at its complete discretion* dans le paragraphe 2.6, nous pourrions reformuler cela et évoquer une approche collaborative consultative pour garantir une prise de décision équitable et transparente dans le cadre des attributions des RIR, et cela renforcerait la légitimité des potentiels futurs registres et garantirait une représentation juste des gouvernements et des autres parties prenantes.

NICK NUGENT

Ce que vous dites, c'est la section 2.6 qui vous pose problème quant aux conditions selon lesquelles les RIR peuvent créer des registres sous-régionaux et la Malaisie semble regretter les prérogatives qu'ont les RIR en la matière. Est-ce que je vous ai bien compris?

RUZAMRI RUWANDI

Oui, voilà, c'est vraiment *at its complete discretion* qui nous pose problème.

NICK NUGENT

Merci de votre retour.

NICOLAS CABALLERO

J'ai la Suisse désormais.

JORGE CANCIO

Merci de ces explications, merci de ces informations. C'est un sujet évidemment crucial. Il y a beaucoup d'intérêts exprimés par différentes parties de la communauté.

Beaucoup de ces questions sont de nature procédurale. Dès lors, je vous invite à vous pencher sur les lignes directrices des parties prenantes quant à la façon dont on peut mettre en œuvre une approche multipartite, inclusive et transparente. Mais beaucoup des questions qui ont été posées pourraient trouver une réponse si vous vous penchez sur les recommandations là-dedans et que vous tentiez de les observer.

NICK NUGENT

Merci.

NICOLAS CABALLERO

Il nous manque du temps. Nous n'avons plus beaucoup de temps. Alors j'ai le Japon, les États-Unis et l'Égypte. J'ai le Japon.

TOMONORI MIYAMOTO

M. Miyamoto du Japon au micro. Merci de cette présentation. Je comprends bien qu'il y aura davantage de questions opérationnelles qui seront évoquées un peu plus tard, lorsqu'il y aura la nouvelle mouture de l'ICP-2. Mais avez-vous des projets pour évoquer cela ou allez-vous publier un autre document pour cela?

NICK NUGENT

Je ne connais pas le calendrier, mais cela pourrait être en parallèle ou peut-être après la ratification, car ce sont des éléments que les RIR devront évaluer. Pour l'instant, on commence à y réfléchir. Je ne vais pas prendre un engagement ferme, mais je note bien votre commentaire, c'est-à-dire que l'on doit fournir davantage d'informations quant à ce document de mise en œuvre distinct et la forme qu'il prendra.

NICOLAS CABALLERO

Merci au Japon. Les Etats-Unis.

SUSAN CHALMERS

Nous pouvons appuyer tous les efforts nécessaires de l'ASO, notamment en matière de future mouture du document de gouvernance des RIR afin de faire émerger un consensus large au sein de la communauté sur ce document.

NICOLAS CABALLERO

Merci. L'Egypte.

CHRISTINE ARIDA

Je serai brève. J'ai une question identique à celle du Japon. Étant donné qu'on n'a pas encore de visibilité en la matière, je vous encourage à nous en fournir davantage, car on approche des deux ans. Les grandes lignes sont là. On pourrait commencer à travailler sur ce nouvel axe, car cela va nous prendre du temps. Au vu de la situation en Afrique, donc il serait bon d'avancer rapidement pour

identifier les questions et un calendrier pour les questions opérationnelles.

NICK NUGENT

Oui, il y a déjà une procédure de mise en œuvre qui a été publiée. Mais pour ce nouveau document, il faudra que l'on fournisse davantage de visibilité.

NICOLAS CABALLERO

Merci l'Égypte. Les Pays-Bas, vous avez la dernière question.

MARCO HOGEWONING

Merci Nick. Merci à tous les membres. Cette discussion montre que tout cela est de grande importance pour le GAC. Je vais tenter de reprendre certains des éléments qui ont été dits en quelques brèves lignes dans notre communiqué. Mais si vous avez des contributions, n'hésitez pas à me contacter. Je vais tenter de présenter pendant une des réunions de rédaction du communiqué, mais faites-le assez rapidement. Merci.

NICOLAS CABALLERO

Merci aux Pays-Bas. Ce qui m'amène au point suivant. Merci Nick. Merci d'avoir répondu à toutes les questions. Merci de tes explications, de ta patience. Quelques points d'intendance de la part de mes collègues du GAC. Donc pause-déjeuner de 90 minutes. S'il vous plaît, prenez du café, car après le déjeuner, on va commencer à rédiger le communiqué. C'est la raison pour laquelle

Marco faisait référence à vos apports à propos de la gouvernance des registres Internet régionaux. Donc voilà un café de plus, un cappuccino, ce que vous voulez, et soyez là à 1 h 45. Merci. Merci Nick.

[FIN DE LA TRANSCRIPTION]